

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 13 novembre 2023

N° CP-2023-9-1-3

**N° applicatif 7153**

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

#### **Service instructeur**

Service finances subventions

#### **Service consulté**

### **SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur de la Ville de Mulhouse pour la réalisation d'une étude de requalification du port de plaisance pour un montant de 7 200 €, pour la Ville de Soultz pour une étude de faisabilité pour la remise à niveau et l'optimisation de la chaufferie au bois pour un montant de 720 € ainsi qu'à la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour des études de faisabilité des itinéraires cyclables dans le cadre des contrats de territoire pour un montant de 19 908 €, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant total de 27 828 €.

#### **1 - Subvention d'une étude de requalification du port de plaisance de Mulhouse et de son environnement**

La Ville de Mulhouse envisage de développer le Port de Plaisance de Mulhouse situé sur le canal du Rhône au Rhin à proximité de la gare SNCF et du centre historique.

En effet, le tourisme fluvestre sur la voie d'eau et ses abords est en pleine croissance.

Le port de plaisance de Mulhouse bénéficie d'une situation privilégiée et contribue à l'attractivité territoriale en termes de :

- Slow tourisme: navigation de plaisance, itinérance douce, cyclotourisme et randonnées pédestres/équestres (pistes cyclables et chemins bordant le canal) ;
- Patrimoine culturel, bâti et naturel ;

- Activités de loisirs : pêche, kayak, paddle, bateaux électriques ;
- Bateaux activités : restaurant/bureau, taxi-boat/ bateau d'excursion.

Le périmètre d'étude centré sur le port de plaisance de Mulhouse englobera plus largement un périmètre environnant intégrant le canal de jonction, le site de maintenance de la rue Pierre de Coubertin, les berges et le ponton du Musée de l'impression sur étoffes d'un côté, et la maison éclusière du quai d'Isly de l'autre côté.

L'étude de requalification du port de plaisance et de son environnement vise à identifier le potentiel existant, à renforcer l'adaptation de chaque site du périmètre aux attentes nouvelles en tant qu'équipements structurants pour dynamiser le territoire autour d'une gamme étendue d'activités touristiques et de loisirs.

L'étude comportera 2 phases fermes et une dernière phase optionnelle :

- Phases fermes :
  - Le diagnostic et état des lieux de l'existant avec un benchmark et une étude de marché sur les potentialités, les acteurs et leurs besoins, les services à apporter ;
  - Proposition de différents scénarii en terme d'aménagement avec une programmation chiffrée et planifiée d'investissements, des propositions sur le modèle d'exploitation et sur la gouvernance ;
- Phase optionnelle :
  - Accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre du scénario retenu.

Le projet répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, à savoir l'enjeu relevant du territoire attractif à travers le renforcement du rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique.

Coût et plan prévisionnel de financement :

Coût des frais de l'étude : 72 000 € TTC

Maître d'ouvrage : Ville de Mulhouse

<b>Potentiels financeurs</b>	<b>Répartition du coût TTC</b>	<b>% arrondi</b>
Ville de Mulhouse / Maître d'ouvrage	20 400 €	28,3 %
m2A	7 200 €	10,0 %
Région Grand Est	30 000 €	41,7 %
Voies navigables de France	7 200 €	10,0 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>7 200 €</b>	<b>10,0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72 000 €</b>	<b>100,0 %</b>

La commission territoriale de l'Agglomération de Mulhouse, réunie le 27 octobre 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale

alsacien d'un montant maximum de 7 200 € correspondant à 10 % du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a adopté le Contrat de territoire de l'Agglomération de Mulhouse par délibération du 13 avril 2023.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 -Opération O013 -Tranche 13 -Natana 441 -Chapitre 65 - Nature 657348-Fonction 633

## **2 - Subvention d'une étude de faisabilité pour la remise à niveau et l'optimisation de la chaufferie principale au bois de la Ville de Soultz**

La chaufferie principale au bois de la Ville de Soultz fait depuis plusieurs années l'objet de pannes répétées qui impactent lourdement les finances de la Ville en raison du recours excessif au gaz d'appoint. Par ailleurs, le réseau de chaleur de celle-ci pose de nombreux problèmes en raison de l'absence de régulation et d'outils de pilotage adéquats qui ne permet pas d'optimiser les périodes de chauffe des différents bâtiments et donc de contrôler les consommations d'énergie.

C'est pourquoi la Ville souhaite investir dans des outils et des travaux pour mettre à niveau et optimiser le circuit de chauffage au bois existant. Etant donné la complexité de la question, il est nécessaire de procéder au préalable à une étude thermique permettant un audit de l'existant, qui pourra formuler les préconisations nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de consommation énergétique que la Ville s'est fixée.

Pour ce faire, la Ville sollicite les concours financiers de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Grand Est (à travers le dispositif Climaxion) pour cofinancer cette étude.

Cette étude répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Région de Colmar 2022-2025, et notamment l'enjeu environnement/écologie : accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel à travers le soutien de projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable.

Coût et plan prévisionnel de financement :

Coût des frais des études : 7 200 € HT

Maître d'ouvrage : Ville de Soultz

<b>Potentiels financeurs</b>	<b>Répartition du coût HT</b>	<b>% arrondi</b>
Ville de Soultz / Maître d'ouvrage	1 440 €	20 %
Région Grand Est (Climaxion)	5 040 €	70 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>720 €</b>	<b>10 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 200 €</b>	<b>100 %</b>

La Commission Région de Colmar, réunie le 23 octobre 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 720 € correspondant à 10 % du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a adopté le Contrat de territoire de la Région de Colmar par délibération du 27 mars 2023.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :  
Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 13 -Natana 3710 -Chapitre 65 – Nature 657348–Fonction 54

### **3 - Subvention pour des études de faisabilité des itinéraires cyclables portées par la Communauté de Communes du Pays Rhénan**

Le schéma directeur cyclable du Pays Rhénan a été approuvé le 18 novembre 2021. Ce dernier a permis de diagnostiquer et de définir les besoins du territoire afin d'en améliorer les conditions de la mobilité cyclable.

Il a fait l'objet d'un Fonds d'Innovation à hauteur de 4 668 € HT soit 10 % du montant de l'étude, voté en Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 30 septembre 2019 (délibération n° CP/2019/355). Un cofinancement avait été recherché auprès de l'ADEME (70 %).

Au vu des différents types d'itinéraires à réaliser et de leurs enjeux, la Communauté de Communes prévoit de mener maintenant des études pré-opérationnelles de faisabilité sur 10 itinéraires. Deux consultations pour deux actes d'engagement correspondants et deux demandes de soutien au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien ont été déposées auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les services de la Collectivité européenne d'Alsace ont été associés à la rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des marchés et participent aux réunions techniques des projets.

Parallèlement, certains tronçons plus avancés, et ne nécessitant pas d'études approfondies, sont d'ores et déjà en cours de réalisation.

Les deux études devront notamment préciser les itinéraires à retenir et à prioriser, les contraintes foncières, l'environnement, la proximité des RD, les ouvrages d'art à adapter. Le prestataire devra définir également des estimations financières, faire des propositions de planning et identifier des cofinanceurs.

Les études de faisabilité ont été scindées en 2 volets déclinés comme suit. La distinction entre les 2 volets s'explique par le degré de complexité technique à investiguer, plus avancé pour les itinéraires du volet 2.

#### Etudes ITINERAIRES 1 :

Liaisons concernées :

- 1/ Liaison C2 Roeschwoog – Fort-Louis
- 2/ Liaison C3 Roeschwoog – Neuhaeusel
- 3/ Liaison C5 Roeschwoog – Leutenheim
- 4/ Liaison C7 Forstfeld – Kauffenheim
- 5/ Liaison S10-2 Drusenheim – Sessenheim

#### Etudes ITINERAIRES 2 :

- 1/Liaison Her\_local EV 15 – ZA Herrlisheim
- 2/ Liaison S4 Gambsheim – Herrlisheim
- 3/Liaison S10-1 Drusenheim – Dalhunden et S10-3 Dalhunden – Sessenheim

- 4/ Liaison S11 Sessenheim – Soufflenheim  
 5/Liaison S14 Soufflenheim – Rountzenheim/Auenheim

Certains de ces itinéraires sont identifiés comme itinéraires structurants de la Collectivité européenne d’Alsace et inscrits au Schéma des itinéraires cyclables structurants alsaciens, approuvé le 26 juin 2023 (notamment : Drusenheim – Sessenheim, Gamsheim – Herrlisheim, Soufflenheim – Rountzenheim/Auenheim...).

Le Bureau d’études IRIS CONSEILS REGIONS à Metz, a été retenu pour réaliser les 2 études.

Ces études de faisabilité répondent aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Nord Alsace Haguenau Wissembourg 2022-2025, à savoir l’enjeu relevant de l’attractivité : faire de l’Alsace du Nord une destination touristique à travers le développement et le renforcement du maillage du réseau des itinéraires cyclables.

**a/ Etudes de faisabilité – ITINERAIRES 1 :**

Coût et plan prévisionnel de financement :

Coût des frais de l’étude : 23 240 € HT

Maître d’ouvrage : Communauté de Communes du Pays Rhéнан

<b>Potentiels financeurs</b>	<b>Répartition du coût HT</b>	<b>%</b>
Communauté de Communes du Pays Rhéнан / Maître d’ouvrage	9 296 €	40 %
Etat	2 324 €	10 %
Région	2 324 €	10 %
<b>Collectivité européenne d’Alsace</b>	<b>9 296 €</b>	<b>40 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 240 €</b>	<b>100%</b>

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d’Innovation Territoriale alsacien d’un montant maximum de 9 296 € correspondant à 40 % du montant des dépenses éligibles.

## **b/ Etudes de faisabilité – ITINERAIRES 2 :**

Coût et plan prévisionnel de financement :

Coût des frais de l'étude : 26 530 € HT

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Rhénan

<b>Potentiels financeurs</b>	<b>Répartition du coût HT</b>	<b>%</b>
Communauté de Communes du Pays Rhénan / Maître d'ouvrage	10 612 €	40 %
Etat	2 653 €	10 %
Région	2 653 €	10 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>10 612 €</b>	<b>40 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 530 €</b>	<b>100%</b>

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 10 612 € correspondant à 40 % du montant des dépenses éligibles.

La Commission territoriale Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg, réunie le 2 octobre 2023, a émis un avis favorable pour retenir ces 2 projets au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Le porteur de projet a adopté le Contrat de territoire Nord Alsace Haguenau Wissembourg par délibération du 22 mai 2023.

Pour ces projets, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 13 -Natana 3234 -Chapitre 65 – Nature 657358–Fonction 87

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux 4 études suivantes et d'attribuer les subventions de fonctionnement listées ci-après aux maîtres d'ouvrage mentionnés, pour un montant total de 27 828 € en vue de la réalisation de ces études, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

<b>Intitulé de l'étude</b>	<b>Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet</b>	<b>Montant maximum de la subvention de fonctionnement à attribuer</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
Etude de requalification du port de plaisance de Mulhouse et de son environnement	Ville de Mulhouse	7 200 € représentant 10 % du montant des dépenses éligibles	P0630013T13 Natana 441 Chapitre 65 Nature 657348 Fonction 633
Etude de faisabilité pour la remise à niveau et l'optimisation de la chaufferie principale au bois	Ville de Soultz	720 € représentant 10 % du montant des dépenses éligibles	P0630013T13 Natana 3710 Chapitre 65 Nature 657348 Fonction 54
Etudes de faisabilité des itinéraires cyclables 1 et 2	Communauté de Communes du Pays Rhénan	<u>Itinéraires 1</u> 9 296 € représentant 40 % du montant des dépenses éligibles  <u>Itinéraires 2</u> 10 612 € représentant 40 % du montant des dépenses éligibles	P0630013T13 Natana 3234 Chapitre 65 Nature 657358 Fonction 87

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié le 9 février 2023 (délibération n° CP-2023-1-1-2 du 9 février 2023), ces subventions pourront être versées selon les modalités suivantes : un acompte de 50 % pourra être versé à la demande du bénéficiaire dès lors que ce dernier peut justifier des dépenses réalisées à hauteur de 50 % des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.